



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 28 mars 2023]

Date de la convocation

22 mars 2023

Date de mise en ligne

30 mars 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 29

Procurations : 2

Votants : 31

Présents : Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Pierre TRANIER, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, Christel PALIS *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES, : Isabelle BEAUVAIS, Laurent SQUASSINA, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Thierry BODDI, Marie MONTELS, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Elisa GILLET, Gabriel CARRAMUSA, Agnès MERONI, Corinne DARMANI, Thomas DOMENECH *Conseillers*

Absents et représentés : Antony MOUSSU, Martine MOSTARDI,

Absents : Dominique BOYER

N° 036/ 2023

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Approbation des comptes administratifs 2022 Budget Lotissement

Madame le Maire donne lecture du Compte Administratif – Budget Lotissement pour l'année 2022 comme suit :

BUDGET LOTISSEMENT

Fonctionnement

Recettes : 20 000 €

Dépenses : 56 224,84 €

Soit un déficit de : 36 224,84 €

Investissement

Recettes : 19 349,16 €

Dépenses : 19 349,16 €

Soit un résultat de : 0

Avant de procéder au vote du Compte Administratif 2022, Madame le Maire sort de la salle du Conseil pour ne pas prendre part au vote.

Le vote du Compte Administratif 2022 – Budget Lotissement, s'établit comme suit :

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 1

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Administratif 2022 tel que présenté ci-dessus,

DONNE POUVOIR au Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath.

Fait à Gaillac le 29 mars 2023